



Championnats nationaux de plage 2023 : FAQ sur les personne(s) en autorité

Q : Pourquoi VC implémente-t-il cette exigence?

R : En vue d'assurer la sécurité et le bien-être des athlètes, Volleyball Canada exige la présence d'une personne en autorité pour les équipes mineures lors des événements de plage. Il s'agit de s'assurer que chaque équipe est supervisée par une personne autorisée et formée qui a complété une vérification du casier judiciaire et une formation sur le sport sécuritaire.

Q : Quelles sont les exigences à remplir pour devenir une PEA?

R : Toutes les PEA doivent être certifiées conformément aux exigences de VC en matière de sport sécuritaire. Ces exigences sont décrites plus bas.

Formation sur la sécurité dans le sport de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE)	Gratuit	Des crédits seront également accordés pour des programmes équivalents reconnus par Sport Canada, par exemple Respect et Sport, Responsable d'activité.
Divulgence de dépistage de Volleyball Canada ou vérification du casier judiciaire (VCJ)	Gratuit/coût variable	L'un des deux suffira, le formulaire de divulgation de dépistage de VC ou une VCJ remplie au cours des trois dernières années.

Q : Comment dois-je soumettre mes exigences sur la PEA dûment satisfaites?

R :

Formation sur le sport sécuritaire	<ul style="list-style-type: none">• VC peut vérifier l'achèvement du cours sur le sport sécuritaire de l'ACE, ou le cours Respect et Sport, par le biais de votre n° du PNCE ou le numéro de certification Respect et Sport.• Vous pouvez soumettre votre numéro à VC :<ul style="list-style-type: none">○ en le saisissant lors de l'inscription dans la section PEA, OU○ en remplissant le formulaire en ligne suivant : Formulaire de demande PEA/entraîneur - Formstack
Divulgence de dépistage de Volleyball Canada	<ul style="list-style-type: none">• Aucune action n'est requise de votre part une fois que vous avez rempli le formulaire en ligne. VC vérifiera toutes les demandes à l'aide des PEA figurant dans les compositions d'équipe.



Vérification du casier judiciaire (VCJ)	<ul style="list-style-type: none">• Si votre VCJ a été rempli à l'aide de myBackCheck, vous pouvez donc demander à ce qu'il soit communiqué à Volleyball Canada. Vous pouvez le faire en cliquant sur le bouton « Afficher et communiquer » à partir de votre compte.• Toutes les autres vérifications d'antécédents peuvent être envoyées par voie numérique à jyoung@volleyball.ca
---	---

Q : Qu'est-ce que le n° du PNCE?

R : Le n° du PNCE est associé au programme national de certification des entraîneur(e)s. Toute personne qui s'est inscrite au programme reçoit un n° du PNCE. Ce numéro est utilisé pour « accéder, gérer et maintenir votre formation et vos dossiers d'entraîneur ». Les organisations sportives, comme VC, peuvent « confirmer votre formation et vos certifications d'entraîneur, offrir une formation en ligne spécifique au sport, programmer des événements et générer des rapports ».

Q : Notre PEA/entraîneur a changé depuis l'inscription, comment puis-je mettre à jour cette information?

- R : Remplissez le formulaire suivant pour changer de PEA ou d'entraîneur. [Formulaire de demande PEA/entraîneur - Formstack](#)

Q : Quelle est la date limite pour soumettre les exigences sur la PEA?

R : La date limite de soumission des exigences sur la PEA est le dimanche 9 août à 23 h 59 min, HNE.

Q : Qu'arrive-t-il si une équipe ne soumet pas ses exigences sur la PEA avant la date limite?

R : Si une équipe ne soumet pas ses exigences sur la PEA avant la date limite, l'équipe sera considérée comme non admissible aux championnats nationaux de plage et sera retirée du tirage au sort.

Q : Y a-t-il un âge minimum pour être une PEA?



R : Pour être admissible en tant que PEA, une personne doit être âgée de 18 ans ou plus.

Pour d'autres questions, veuillez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante :
nationals@volleyball.ca.